

Roser Casalprim

Réflexions sur le passeur *

Je vais développer trois points à propos du titre que j'ai choisi pour cet intercartel :

- le contexte dont je pars pour aborder ces réflexions ;
- le rôle et la position du passeur ;
- l'expérience dans le CIG (Collège international de la garantie).

À propos du contexte

D'abord je remarque que dans notre CIG nous avons décidé la modalité – déjà initiée précédemment – de la constitution de deux sortes de cartels : un cartel permanent pour l'élaboration et un cartel de la passe, éphémère, qui se constitue quand un passant a achevé la transmission de son expérience dans le dispositif et qui se dissout quand le cartel a émis son jugement.

Le cartel permanent ¹ dont je fais partie a comme devise de travail : « Pour soutenir l'acte : le passant, le passeur et son rôle dans le dispositif ». J'ai choisi comme sujet de travail individuel la question du passeur : « Quels sont le rôle et la position du passeur ? » Même si *fonction* et *position* ne sont pas des termes équivalents ou synonymes, ils sont intrinsèquement liés. Il s'agit d'une question que je me pose depuis longtemps. D'abord quand j'ai été désignée pour cette fonction et plus tard quand j'ai fait l'expérience comme passante à cause « des difficultés de la rencontre », si je puis dire, qui se sont produites pour moi avec un des passeurs. Actuellement parce que, comme AME (analyste membre de l'École), la question me concerne toujours quant à la possibilité de désigner des passeurs et aussi par mon appartenance au CIG. Il s'agit bien entendu d'expériences différenciées et à partir de différents lieux, bien que toutes soient liées au dispositif de la passe, dont j'ai appris et j'apprends toujours quelque chose, dans tous les cas, et pour lesquelles il reste encore pour moi des ombres.

Je veux ajouter que, quand le CIG actuel a pris le relais du précédent, le thème de la désignation de passeurs a été une des questions qui sont

apparues en premier plan avec la suspension temporaire des nominations d'AME ; c'est aussi pourquoi j'ai choisi de reprendre cette question.

À propos du rôle et de la position de(u) passeur

Quant à la théorie, on conviendra qu'il n'y a pas *La* formule sur la fonction du passeur, et aussi que ladite « fonction » ne peut pas être entièrement formalisée. Il y a toutefois plusieurs textes de Lacan où il donne des indications à ce sujet. Quelques-unes, très précises, éclairent la question et d'autres ne sont pas d'emblée si claires. J'ai relu donc quelques-uns de ces textes qui abordent la question du passeur : « Proposition 9 octobre 1967 » seconde version, « À propos de l'expérience de la passe » (1974), « Intervention de Lacan au Congrès de l'EPF à la Grande-Motte » (1974), « Note sur la désignation de passeurs » (1973), « Note italienne » (1974), etc.

Premier point de ma réflexion : sous le nom de « passeur » un analyste désigne une fonction. Si nous tenons compte du lieu central que le passeur occupe dans le dispositif, comme un « tiers », dit Lacan, entre le passant et le cartel de la passe, on peut dire que les passeurs sont des messagers du passant, de vive voix, bien qu'ils puissent prendre appui sur des notes ou des écrits quand ils font leur transmission au cartel de la passe, comme cela arrive souvent.

J'ai vu récemment un film sur des Espagnols persécutés par le régime franquiste, qui rejoignaient la Résistance française pour lutter, à l'époque de la France occupée. Ils ont réussi à franchir la frontière grâce aux *passeurs* – comparaison déjà évoquée précédemment par P. Leray –, à qui cette mission était confiée. C'est une noble mission, soit dit en passant. On témoigne d'un haut degré de confiance dans leur savoir-faire. Toutes proportions gardées, quand un analysant est désigné comme passeur, lui est confiée aussi une noble tâche dans le dispositif. Ce n'est pas du tout une promotion et, en outre, à travers la désignation pour cette fonction, on l'invite à ce « qu'il serve à l'École », selon une expression de B. Nominé², qui met l'accent sur une question intéressante à mon sens, sur laquelle je ne m'étais pas beaucoup arrêtée auparavant : le dispositif de la passe n'est pas fait pour servir ni le passeur, ni le passant, ni le cartel de la passe – bien que l'expérience puisse leur servir à tous, comme le prouvent beaucoup d'écrits ou de commentaires à ce sujet. Au contraire, il s'agit d'apporter quelque chose à l'École. Dans le cas du passeur – même les passeurs le disent dans leurs écrits –, avec sa désignation, il est poussé à la rencontre avec les questions fondamentales de la psychanalyse et de la communauté analytique. Alors, que peut y apporter le passeur ? Peut-être quelques lumières sur les ombres ?

Deuxième réflexion/interrogation : qu'espérons-nous que puissent saisir et transmettre les passeurs dans le contexte actuel de l'École ? Vis-à-vis des passeurs, espérons-nous la même chose que Lacan ?

Vu que la logique du discours s'inscrit dans l'articulation trinitaire (« tripode ») du dispositif, dans chaque lieu les ombres sont préservées, tout ne peut pas être vu, mais le passeur peut fonctionner comme gond, comme tamis, comme intermédiaire/médiateur entre les lumières et les ombres. La dimension de sa responsabilité et de sa tâche est telle que Lacan a décidé qu'ils soient deux.

Je pense que c'est pourquoi on a souvent fait appel à la métaphore de la « plaque sensible », mais je n'ai jamais trouvé cette expression dans les textes de Lacan. J'ai l'idée que c'est Miller qui l'a introduite. Quoi qu'il en soit, cette métaphore me semble intéressante. Sans être photographe, le passeur peut être une plaque sensible où le témoignage s'imprime, mais en même temps c'est un lecteur qui peut, en principe, saisir « l'identité *sinthomale* » du passant à travers *l'hystorisation* et avec la conclusion satisfaisante par la voie de l'acte. De quelle façon ? Seulement à travers le récit du passant ?

Lacan a estimé qu'on pourrait attendre la production d'« un témoignage juste » seulement de ceux qui étaient en train de traverser un moment particulier, on pourrait dire « un moment crucial de passe » – ce qui a été longtemps nommé comme le moment clinique de la passe (expression qui est peu utilisée actuellement). Cela, il le pose dans la « Proposition du 9 octobre 1967 » et il y revient six ans plus tard, en 1973, dans le texte « À propos de l'expérience de la passe et sa transmission ». Je rappelle les paragraphes de deux derniers textes :

– dans la « Proposition de 1967 », Lacan, après avoir relevé la marque d'« une naïveté » à la fin de l'analyse, dit : « D'où pourrait donc être attendu un témoignage juste sur celui qui franchit cette passe, sinon d'un autre qui, comme lui, l'est encore, cette passe, [...] et le témoignage qu'ils sauront accueillir du vif même de leur propre passé sera de ceux que ne recueille jamais aucun jury d'agrément ³ » ;

– dans le texte « À propos de l'expérience de la passe et de sa transmission », de 1973, nous lisons : « Ce que nous attendons d'eux, c'est un *témoignage*, une transmission, la transmission, la transmission d'une expérience [...] ⁴. »

Qu'entendons-nous par « témoignage juste » ? Je vais vous dire comment je le comprends : que le passeur puisse transmettre quelque chose d'une expérience singulière par rapport à la façon dont se produit le passage de l'analysant à l'analyste, à ce sur quoi il s'appuie. Je peux le dire aussi

autrement : pouvoir transmettre quelque chose de ce qui s'est passé entre l'instant de voir et celui de conclure, quelle solution ou invention a trouvée le passant qui lui a permis ce changement de position. À une époque quelques collègues soulignaient : laisser écouter les effets de l'analyse du passant, son changement de position par rapport à l'amour, à la jouissance, etc. C. Soler met l'accent sur ceci : « [...] comment un sujet est affecté par les manifestations du réel et comment il répond à la fin ⁵. »

Je ne suis pas sûre que ces différentes façons de le dire soient équivalentes. Ce que je crois qu'il arrive, c'est que « l'application », permettez-moi l'expression, de la théorie au dispositif de la passe change. Par exemple, à certains moments, on met plus l'accent sur une question plutôt que sur une autre, de sorte qu'elle est reformulée en raison des nouveaux apports à la lecture des textes de Lacan. D'une part, en raison de ce qui est extrait de son dernier enseignement, d'autre part à cause des effets de la mise à l'épreuve dans l'expérience. Dans la communauté analytique, il y a aussi la « *doxa* circulante » et ses effets. Enfin, il me semble que « la chose est vivante ».

Dans le paragraphe de la « Proposition » que je viens de rappeler, Lacan laisse entendre que « le passeur est la passe » – question que Jean-Pierre Drapier abordera spécifiquement. Ce que je comprends, c'est que le passeur, quand il se trouve à ce « moment crucial de la passe », c'est-à-dire dans la voie de la résolution de son « problème », est justement sensible à la trouvaille de l'autre. Autrement dit, le passeur est dans la passe, mais il lui reste à franchir ce pas/passe, il n'a pas encore traversé la passe. Bref, il n'a pas encore fini sa cure.

Par conséquent, ce n'est pas quelque chose à quoi on peut prétendre « si on n'y est pas ». On ne peut pas faire « comme si » on était dans le temps de la passe. Il ne s'agit pas non plus de savoir jouer le rôle mais d'être dans ce moment – pour le dire autrement, le passeur se trouve dans un moment de fin de la cure analytique – et par conséquent dans une position dans le discours. C'est pourquoi il n'y a pas de règles, ni de guides, ni de modèle, car il n'y a pas d'identification possible à un autre passeur et donc à cette fonction. Je crois aussi que la transmission du passeur, ce « faire passer » et ce « laisser passer », dont nous parlons souvent, va au-delà de sa volonté.

Dans la « Proposition du 9 octobre », Lacan nomme le rôle du passeur comme un « office ». Il dit ce qui suit : « C'est ce que je vous proposerai tout à l'heure comme *l'office* à confier pour la demande du devenir analyste de l'École à certains que nous y dénommerons : passeurs ⁶. » Un des sens du terme « office » est « un métier qui s'apprend ». Toutefois, il a aussi la

signification de « fonction » et de « tâche ». Dans ce texte-ci, je pense que Lacan, quand il se réfère au terme « office », le fait équivaloir à « fonction, tâche ». Quel est donc l'office/la fonction du passeur ? *Produire un témoignage juste* sur le passant.

En poursuivant sur la question « Qu'est-ce qu'on attend du passeur ? », je veux rappeler un dit de Lacan qu'on répète souvent : « Qu'il soit à la hauteur de sa fonction. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Je le mets en lien avec ce qu'il spécifie aussi dans la « Note italienne » : il mentionne que les passeurs « s'y déshonorent à laisser la chose incertaine ⁷ » – ce qui m'a semblé *fort* quand je l'ai lu pour la première fois parce que au premier abord ça a résonné en moi comme une certaine incapacité du passeur. Après réflexion, avec le soutien aussi de quelques commentaires de collègues qui ont travaillé ce texte, il me paraît assez clair que Lacan affirme que le passeur ne peut pas laisser le cartel de la passe dans le doute ou l'indétermination quant à son jugement sur le passage d'analysant à analyste, cela touche, entre d'autres, une question éthique.

C. Soler, dans son commentaire de la « Note italienne », l'interprète ainsi : « [...] au-delà de tout le matériel des dits, ce qui doit être visé, transmis, c'est de savoir si chez le candidat on a aperçu le trait du rebut enthousiaste ». Et elle rappelle que pour Lacan il y aurait deux failles : l'une du passeur et l'autre du passant. Celle du passeur serait l'indétermination, et celle du passant, le manque d'enthousiasme. Je cite : « [...] ne pas trancher par oui ou non, c'est ça la faute du passeur et on a (aussi) la faute du passant : la faute du manque d'enthousiasme, elle passe aux passeurs parce que, [...] ce qui devait passer dans la passe, c'était le trait d'enthousiasme ⁸ ». Je ne développe pas plus ce point parce que je dois réfléchir encore un peu à la question du « rebut enthousiaste » et aussi du « témoignage juste » du passeur sur « le trait d'enthousiasme » du passant, en fonction des témoignages des passants.

Pour en finir avec ce que nous attendons des passeurs dans l'École, j'ajouterai que dans le texte « À propos de l'expérience de la passe », il y a une indication très claire concernant ce qu'on attend et ce qu'on n'attend pas de la position du passeur. Je cite : « Ceux qui se trouvent occuper la position du passeur se sont posés dans certains cas en analystes – *ce n'est absolument pas* [souligné par l'auteur] ce que nous attendons d'eux. Ce qu'on attend d'eux, c'est un témoignage, une transmission, la transmission d'une expérience [...] ⁹. »

À propos de l'expérience

Mon trajet dans le CIG est court : j'ai eu l'occasion de faire partie de deux cartels de la passe. J'ai donc écouté quatre passeurs, et dans les deux cas les passants n'ont pas été nommés AE. Je pense que ce n'est pas encore le moment que je tire des conclusions, ce serait prématuré.

Cependant, je prends le risque de dire quelques mots à propos de l'écoute des passeurs. Ont-ils été à la hauteur de leur fonction ? Je réponds oui, dans la plupart des cas.

Il me semble que leur désignation a été judicieuse, sauf dans un cas. Les passeurs ont exercé leur fonction en général avec sérieux, chacun dans son style. Leur position dans l'accueil du témoignage du passant n'a pas été *hautaine*. Elle n'a pas été non plus une position d'analyste, du sujet supposé savoir. Dans la plupart des cas, il ne m'a pas semblé non plus qu'ils se situaient seulement dans une écoute passive ou comme des secrétaires, et quelques-uns d'entre eux ont été affectés par le témoignage du passant.

Qu'est-ce que je peux dire aujourd'hui du passeur qui n'a pas fonctionné ? Tout simplement que, plus que « transmettre les points vifs » de l'expérience du passant, il s'est embrouillé et a essayé de faire une série d'élucubrations théoriques qui montraient sa « délocalisation » par rapport à la fonction. En effet, quand le passeur a fini sa transmission, nous avons eu une réaction unanime à ce sujet. Était-ce la faille du passeur ?

Je crois que le point fort ou important à considérer dans ce cas, c'est la désignation. En effet, il n'est pas toujours facile de trouver une concordance entre la désignation d'un analysant comme passeur et l'actualisation d'un virage subjectif décisif pour lui dans son analyse dans le sens qu'on a remarqué avant.

Par ailleurs, il s'agissait d'un passeur qui ne faisait pas partie de l'École. Je m'étais déjà demandé s'il était pertinent de désigner des passeurs n'appartenant pas à l'École, parce que, à partir de ma propre praxis clinique, la question m'avait été posée ¹⁰.

Pour conclure, voici d'autres sujets actuels de réflexion : les passeurs ont-ils influencé le jugement émis par les deux cartels de la passe de non-nomination des deux passants ? Les passeurs n'ont-ils pas su, ou n'ont-ils pas pu cerner quelque chose du virage crucial ? Ou s'agissait-il d'une lecture ratée du dire du passant écouté dans les dits ? Je ne crois pas que c'était le cas parce que, en écoutant les quatre passeurs, nous n'avons pas entendu les points cruciaux qui permettaient de localiser le passage de la position d'analysant à celle d'analyste, quelque chose du désir qui pousse à l'acte.

Néanmoins, il y eut dans un cas une controverse entre nous quant à la nomination.

Je vais continuer à travailler sur ces questionnements et sur d'autres qui ont surgi sur ce thème de travail.

Mots-clés : expérience, passeur, témoignage, transmission, passe.

* [↑](#) Après-midi des cartels, « De l'expérience... », à Paris, le 23 septembre 2017. Traduction : M. Rebollo et P. Salgon.

1. [↑](#) Cartel composé de Jean-Pierre Drapier, Clara-Cecilia Mesa, Agnès Metton, Roser Casalprim et Patrick Barillot (plus-un).
2. [↑](#) B. Nominé, « La passe : pour que ça serve », São Paulo, juillet 2008.
3. [↑](#) J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 255.
4. [↑](#) J. Lacan, « À propos de l'expérience de la passe et de sa transmission », *Ornicar ?*, n° 12-13, Paris, Seuil, 1977, p. 123.
5. [↑](#) C. Soler, « Styles de passes », *Wunsch*, n° 10, janvier 2011, p. 45.
6. [↑](#) J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », art. cit., p. 255.
7. [↑](#) J. Lacan, « Note italienne », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 309.
8. [↑](#) C. Soler, *Commentaire Note italienne*, Roma, Praxis del Campo lacaniano, 2014, p. 73.
9. [↑](#) J. Lacan, « À propos de l'expérience de la passe et de sa transmission », art. cit., p. 123.
10. [↑](#) Le texte de Lacan, « Une procédure pour la passe », de 1967, à propos du passeur qui n'est pas membre de l'École, m'avait fait réfléchir – sur la fonction du non-analyste dans l'École. À ce sujet, Lacan dit : « Ceci peut être le cas de quelqu'un qui occupe n'importe quelle position dans l'École, [...] ou [...] de quelqu'un qui n'appartient pas à l'École, et qui de ce fait, y accède » (cf. « Thesaurus sur le passeur », *Wunsch*, n° 11, novembre 2011).